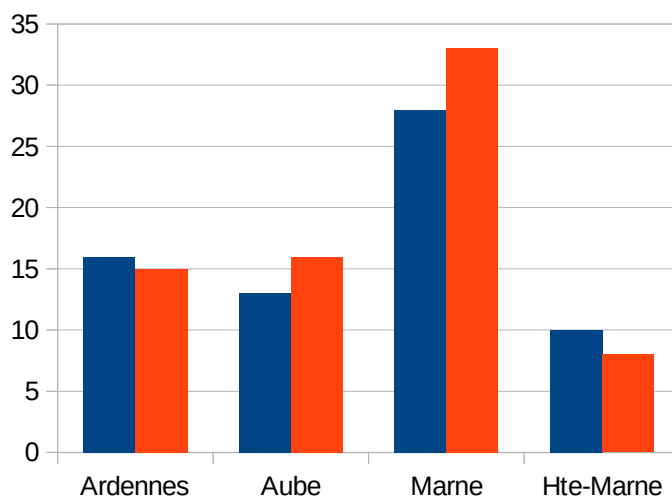


**Participation des psyEN aux élections**

	Ardennes		Aube		Marne		Hte-Marne	
	non votants	Votants	Non votants	votants	non votants	votants	non votants	votants
EDA	4	16	6	13	5	28	2	10
EDO	4	15	6	16	6	33	4	8

Ardennes	Aube	Marne	Hte-Marne
<b>79,50 %</b>	<b>71,00 %</b>	<b>84,70 %</b>	<b>75,00 %</b>



Les votants (78%) pour ces deuxièmes élections paritaires de l'académie de Reims ont été plus nombreux qu'en novembre 2017 (61%).

**Les élues FSU de l'académie**

La liste conduite par le SNUipp-SNES-FSU a obtenu 3 sièges pour ces élections. Cependant, pour raison de liste incomplète présentée, nous ne pouvons obtenir que 2 sièges.



Natacha DELAHAYE  
HC  
Circo Reims Sud  
Marne



Laurence ROBERT  
HC  
Circo Romilly/Seine  
Aube



Soraya MAHALAINE  
CN  
CIO de Reims  
Marne



Ghislaine RUCKEBUSCH  
CN  
Circo de Revin  
Ardennes

### **Mouvement inter-académique**

Les serveurs SIAM ont fermé début décembre. Afin que nous puissions suivre vos opérations de mutation, vous pouvez nous faire parvenir une fiche de renseignements syndicaux que vous retrouverez sur notre site. <http://psyen.fsu.fr/spip.php?article145>

Le groupe de travail académique concernant les bonifications et la vérification des vœux et barèmes des collègues participants au mouvement interacadémique se tiendra, pour l'académie de Reims, mi-janvier 2019.

### **Détachement dans le corps des PsyEN**

Les fonctionnaires de catégorie A, titulaire du MASTER 2 de psychologie et du titre, actuellement dans un autre corps (Certifiés, Professeur des écoles, fonctionnaire hospitalier et de la territorial...) peuvent faire une demande de détachement pour le corps des psyEN.

Les demandes doivent être formulées avant le 29 mars 2019. N'hésitez pas à nous transmettre vos informations afin que nous puissions suivre votre situation. Les demandes de détachement doivent obtenir un accord de l'autorité entrante (Rectorat de Reims) et de l'autorité sortante (par exemple, DASEN pour les PE), et la décision est actée en CAPN vers le mois de mai-juin 2019.

Les collègues détachés participent au mouvement intra-académique début juillet. Leur situation est étudiée après le mouvement des titulaires, et avant celle des contractuel.les.

### **RENTRÉE 2019 : Détail de la répartition des postes**

Dans l'académie, le gouvernement prévoit la suppression de 58 postes dans le second degré et de 17 postes administratifs. Le premier degré, épargné, bénéficiera de solde nul, et ce malgré la poursuite du dédoublement des CP et CE1.

### **Défendez le métier et faites-vous entendre, SYNDIQUEZ-VOUS !**

**Pour les EDO au SNES-FSU :** <https://www.snes.edu/Adherer-ou-re-adherer-au-SNES.html>

**Pour les EDA au SNUipp-FSU :** <https://adherer.snuipp.fr/>

Toute l'équipe du SNUipp-FSU 08-10-51-52 et le SNES-FSU de l'académie de Reims sont heureux de vous adresser leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Que cette année soit celle qui vous permette un véritable épanouissement professionnel, ce pour quoi nous luttons quotidiennement.

Afin que notre métier soit reconnu à sa juste valeur, afin que nos conditions de travail s'améliorent, il faut être nombreux pour être forts. Alors, si vous ne l'avez pas déjà fait, rejoignez-nous, syndiquez-vous !

Toute l'équipe reste bien entendu à votre disposition pour répondre à vos demandes toute cette année.

